



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 128-2018-L

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite Ville :

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal à être tenue le 14 juin 2021, à 19 h, par visioconférence (via plateforme Zoom), la demande de dérogation mineure au règlement de lotissement # 128-2018-L de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sera entendue, à savoir :

Demande # 2021-DM-00023

Immeuble : vacant, Montée du Lac-Noir , Lot # 5 309 951
Règlement : 128-2018-L, article # 18.3
Zone : V-53
Nature et effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de :

- Permettre de régulariser la largeur en front sur la rue à 31.74 mètres au lieu des 50 mètres requis.

QUE conséquemment au décret # 177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et aux décrets et arrêtés ministériels qui ont suivi, relatifs à la procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, le conseil municipal a adopté, par sa résolution # 7445-06-2020, le remplacement de la possibilité pour les citoyens de se faire entendre en séance du conseil par la voie d'une consultation écrite.

QU'ainsi, toute personne intéressée relativement aux présentes demandes de dérogation mineure est invitée à transmettre, par écrit, au Service du greffe au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 ou par courriel au greffe@lacmasson.com, entre le 7 mai 2021 et le 21 mai 2021 tout commentaire à transmettre aux membres du conseil pour son étude à sa séance du 14 juin 2021.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 6 mai 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 mai 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.